CL 164/3 - Note d'information 6 – Juin 2020

Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021

Informations supplémentaires sur le Centre mixte FAO/OMS (Normes alimentaires du Codex et zoonoses) et le Centre mixte FAO/AIEA (Techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture)

1. La Note d'information 6 est présentée en réponse aux indications données par le Comité du Programme à sa cent quatre-vingtième session, le Comité financier à sa cent vingt-huitième session et les participants à leur Réunion conjointe, comme suit:

2. Les participants à la Réunion conjointe:

   a) se sont félicités des propositions visant à créer le Centre FAO/OMS et à accroître le financement du Centre FAO/AIEA, qui est le signe d'une collaboration remarquable et continue entre ces organisations, y compris l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), estimant qu'elles tombaient à point nommé compte tenu en particulier des problèmes que posent les zoonoses pour la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires;

   b) attendaient avec intérêt de recevoir une note de synthèse sur le Centre FAO/OMS donnant plus d'informations sur la raison d'être du Centre et ses modalités de gouvernance et autres modalités; se sont félicités que le Directeur général soit désireux de réfléchir à la question de savoir comment le Centre pourrait apporter un appui aux travaux de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens; et se sont réjouis que la Direction ait confirmé que les ressources et l'indépendance du Secrétariat du Codex et de l'actuelle Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments seraient maintenus dans la nouvelle structure;

   c) ont pris acte du fait que la flambée de covid-19 constituait un défi sans précédent ayant des conséquences profondes aux plans social et économique, fragilisant notamment la sécurité alimentaire et la nutrition, et ont souligné qu'il fallait investir davantage dans les activités de l'Organisation en rapport avec les maladies zoonotiques, dans la limite des ressources disponibles, afin d'éviter de futures flambées épidémiques et de renforcer la résilience, conformément à l'approche «Une seule santé»;

3. Le Comité du Programme:

   a) a noté l'importance des *centres*, qui illustraient la remarquable collaboration que l'Organisation avait mise en place de longue date avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à propos du Codex et avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à propos des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, ainsi que l'importance cruciale de travailler en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies concernés pour résoudre les problèmes complexes et interdépendants que pose la mise en œuvre du Programme 2030;

   b) compte tenu des problèmes que posent les zoonoses pour la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires, a pris note de la proposition qui avait été faite d'inclure ces maladies dans le champ d'action du Centre mixte FAO/OMS et a demandé que l'on inclue, dans la note de synthèse qu'il avait été demandé à la Direction d'établir sur le Centre, des informations supplémentaires sur les modalités de travail prévues tant au sein de l'Organisation pour assurer la meilleure coordination possible avec la division technique de la production et de la santé animales qu'avec l'OMS et d'autres partenaires tels que l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE);

4. Le Comité financier:

a) afin de faciliter l'examen des propositions par le Conseil, a demandé à la Direction de fournir des informations supplémentaires sur le budget et les postes alloués afin de permettre aux Membres de mieux suivre les changements proposés par rapport aux ajustements adoptés par le Conseil à sa cent soixante-troisième session, y compris en ce qui concernait le Centre mixte FAO/OMS, la Division de la production et de la santé animales (NSA) et la Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF), ainsi que le Centre mixte FAO/AIEA.

Centre mixte FAO/OMS

5. Compte tenu des conséquences néfastes qu'elles peuvent avoir sur la santé mondiale, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, la FAO reconnaît que les zoonoses constituent de graves menaces qui doivent être combattues aux niveaux national, régional et mondial.

6. L'épidémie de SRAS-CoV-2 a souligné une nouvelle fois la nécessité de mettre davantage l'accent sur la réduction des risques associés aux agents pathogènes zoonotiques et aux maladies d'origine animale grâce à une collaboration intersectorielle, et montré que l'on peut obtenir des résultats fructueux et durables lorsqu'on met en place des collaborations fonctionnelles à tous les niveaux.

7. La FAO collabore avec un certain nombre d'organisations, y compris l'OMS, l'OIE et l'AIEA, pour déterminer l'incidence qu'ont les zoonoses sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, le but étant de partager les connaissances et les points de vue, renforçant ainsi les capacités techniques dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture ainsi que de la santé humaine et animale en créant de fortes synergies pour apporter des solutions plus solides, efficaces et économiquement rationnelles à ce problème complexe.

8. Afin d'exploiter et de renforcer la collaboration efficace qui existe de longue date entre la FAO et l'OMS dans un certain nombre de secteurs, la FAO propose de créer un Centre mixte FAO/OMS qui traitera de deux importants thèmes de collaboration que sont le Codex Alimentarius et les zoonoses.

9. Le programme complémentaire et les synergies créées par le Centre mixte porteront notamment sur la détection des agents pathogènes, l'évaluation et la gestion des risques, le renforcement des capacités techniques, la préparation aux pandémies aux niveaux national, régional et local, la lutte contre les maladies et le développement de la recherche, ainsi que la réponse aux maladies infectieuses émergentes, réémergentes et négligées qui surviennent à l'interface entre l'animal, l'homme et l'environnement.

10. Le cadre du Codex Alimentarius (FAO/OMS) utilisé actuellement pour analyser les risques peut aider à évaluer, gérer et communiquer les risques sur des bases scientifiques solides pour d'autres composantes du spectre d'«Une seule santé», en particulier pour les zoonoses.

Zoonoses

11. Le Centre sera en mesure d'aborder efficacement les divers aspects des menaces zoonotiques de manière globale, utilisant des méthodes et des pratiques solides et scientifiquement fondées pour alimenter les politiques et les stratégies et mettre en œuvre des actions de prévention des maladies zoonotiques et de lutte contre celles-ci. Les résultats de ces activités non seulement aideront à combattre les maladies, mais aussi permettront aux partenaires de développement et de ressources de prendre des décisions appropriées sur des investissements ciblés. Une large collaboration entre les disciplines et les unités au sein des deux organisations ainsi qu'avec de nombreuses organisations de santé animale et de santé publique et des organisations internationales telles que l'OIE permettra à ce collectif d'élaborer et de mettre en œuvre un programme cohérent et des capacités techniques pour aider durablement les Membres à lutter efficacement contre les zoonoses et les menaces sanitaires

émergentes, à coordonner leurs efforts et à renforcer leur capacité de prévoir, prévenir et combattre un large éventail de menaces à l'interface entre l'animal, l'homme et l'environnement.

12. Le Centre s'emploiera à utiliser les outils les plus fiables, les plus perfectionnés et les plus scientifiques disponibles, y compris la technologie numérique, la technologie nucléaire mise au point par le Centre mixte FAO/AIEA, les nouveaux vaccins, les kits de diagnostic ainsi que la modélisation et l'analyse géospatiale avancées afin de trouver les meilleurs moyens d'améliorer les stratégies de prévention des maladies zoonotiques et de lutte contre celles-ci.

13. Le Centre s'intéressera tout particulièrement aux zoonoses endémiques et d'origine alimentaire, souvent négligées et dont le fardeau retombe essentiellement sur les plus pauvres. Plus précisément, il:

a) prévoira les menaces éventuelles et établira en conséquence les priorités d'appui technique et d'investissement;

b) mènera une analyse technique et une surveillance conjointes des risques de zoonose afin de réduire ou de prévenir les risques pour la santé publique, y compris en facilitant la mise au point de vaccins et de pratiques de diagnostic peu coûteux et efficaces;

c) aidera à élaborer des politiques, des stratégies et des programmes durables de prévention et de réduction des risques et de gestion des épidémies, et facilitera leur mise en œuvre;

d) aidera à créer des synergies et à renforcer la coordination entre les unités concernées au sein de la FAO et de l'OMS pour combattre les maladies zoonotiques de manière structurée et durable, et fournira une interface commune aux principaux partenaires;

e) aidera à promouvoir les investissements dans la lutte contre les zoonoses au niveau national et régional, et mobilisera des fonds pour atteindre ses objectifs spécifiques.

Résistance aux antimicrobiens

14. Bien que la résistance aux antimicrobiens ne soit pas une zoonose en soi, les agents pathogènes résistants aux antimicrobiens provenant d'animaux peuvent se propager à l'homme par contact direct entre les animaux et les humains, ou par la chaîne alimentaire et l'environnement. Le Centre coordonnera les travaux que la FAO mène sur ce thème dans le cadre de son **Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens,** avec le soutien technique des unités concernées pour les questions transversales du Plan d'action.

Dotation en personnel

15. Le Vétérinaire en chef (D1) définira l'orientation stratégique des travaux menés par le Centre en ce qui concerne les zoonoses, rendant compte à un Directeur général adjoint. Il rendra également compte au directeur de la Division de la production et de la santé animales (NSA) pour les maladies animales non zoonotiques, les systèmes vétérinaires nationaux et les aspects liés à la production animale. Le Secrétaire (D1) de la Commission du Codex Alimentarius travaillera au Centre et rendra compte directement à un Directeur général adjoint.

Secrétariat du Codex Alimentarius

16. Le Secrétariat de la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius, installé au Siège de la FAO à Rome, assure la coordination et la liaison pour tout l'éventail des activités du Codex. Sur le plan administratif, son placement au sein du Centre mixte facilitera sa gestion, tout en maintenant le budget cloisonné et l'indépendance fonctionnelle avec lesquels il a fonctionné depuis sa création.

La voie à suivre

17. La collaboration étroite et stratégique mise en place entre la FAO et l'OMS pour combattre la menace que font peser les zoonoses sur la santé mondiale, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance sous-tend la proposition de création du Centre mixte. Les détails opérationnels et fonctionnels proposés pour le Centre ne sont pas encore arrêtés en raison des priorités qu'impose d'urgence la pandémie de covid-19 et du fait qu'il reste au Conseil à approuver les nouveaux

ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021. Le Centre mixte FAO/OMS sera en mesure de fonctionner à pleine capacité dans un bref délai, vu l'exigence qu'il y a de prévenir et de combattre les menaces zoonotiques par des mécanismes de coordination efficaces, y compris en collaboration avec des partenaires mondiaux tels que l'OIE et l'AIEA.

Centre mixte FAO/AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique)

Un partenariat unique au sein du système des Nations Unies

18. Le partenariat stratégique FAO/AIEA, dans le cadre de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale et répond aux besoins évolutifs des pays, au moyen d'activités de recherche et développement innovantes qui tirent parti de l'avantage compétitif du nucléaire et des technologies connexes dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. Dirigé dans le cadre d'arrangements signés par les directeurs généraux de la FAO et de l'AIEA, le partenariat est une fusion des mandats complémentaires, des cibles communes, de la programmation commune, du cofinancement et de la gestion coordonnée. Il se distingue notamment par les caractéristiques suivantes:

a) *Un partenariat stratégique de longue date:* plus de 65 ans – Depuis 1964, la coopération entre les organismes a permis de renforcer les capacités et de réaliser des transferts de technologie dans les pays, ce qui a eu d'importantes incidences sur la sécurité alimentaire et la production agricole.

b) *Aide aux pays dans cinq domaines de l'alimentation et de l'agriculture:* les pays sont aidés dans des domaines liés au développement agricole, dans lesquels la science et les technologies nucléaires ont d'évidents avantages compétitif et comparatif: 1) production et santé animales; 2) sélection des plantes et phytogénétiques; 3) lutte contre les insectes nuisibles; 4) gestion des sols et de l'eau et nutrition des plantes; 5) alimentation et protection de l'environnement.

c) *Agriculture et laboratoires de biotechnologie de pointe:* cinq laboratoires, consacrés aux innovations propices au changement et progressives, mènent des activités de recherche et développement innovantes, afin de répondre aux menaces et aux problèmes que l'on rencontre dans les cinq domaines de l'alimentation et l'agriculture mentionnés ci-dessus, notamment les maladies animales et les zoonoses transfrontières.

d) *Une approche unique de la coopération avec les pays et de leur soutien:* l'approche adoptée, qui consiste à passer du laboratoire de recherche et développement à des applications concrètes, s'articule autour de cinq principaux piliers intégrés: 1) recherche et développement en laboratoire et recherche coordonnée; 2) renforcement des capacités et transfert de technologies dans le cadre de projets de coopération; 3) assistance technique, services et formation destinés aux laboratoires; 4) avis sur les politiques dans le cadre de missions annuelles de spécialistes et diffusion de la connaissance; 5) renforcement de la Coopération Sud-Sud en établissant et en coordonnant des réseaux techniques de laboratoires spécialisés tels que VETLAB.

Un renforcement des capacités efficace, mesurable et transposable au service du Programme 2030 et des ODD

19. Le partenariat stratégique FAO/AIEA, qui contribue à l'obtention de résultats concrets, grâce à des technologies duplicables et transposables et à des initiatives de renforcement des capacités, a permis de faire d'importants progrès dans les principaux domaines de l'alimentation et de l'agriculture suivants: 1) la production animale et végétale a été améliorée; 2) la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières des animaux et des végétaux a été renforcée et est plus efficace; 3) l'agriculture climato-intelligente a été encouragée; 4) la sécurité sanitaire et la traçabilité des aliments ont été améliorées. Ces résultats d'ordre général comprennent des résultats mesurables dans le cadre du Programme 2030 et des ODD, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et l'autonomisation des femmes, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments, les moyens d'existence ruraux et l'agriculture de subsistance, l'adaptation aux effets du

changement climatique, la conservation des eaux et des sols, etc. Il a été possible d'obtenir ces résultats grâce à la puissance et à l'ampleur du mécanisme d'exécution de la Division mixte, comme le montrent les chiffres annuels suivants, qui portent sur les deux derniers exercices biennaux.

Appui prêté	Moyenne annuelle
Pays ayant bénéficié d'un renforcement des capacités et d'une aide d'urgence	102
Projets techniques (nationaux, régionaux, interrégionaux) mis en œuvre dans les pays	301
Projets de recherche coordonnée sur des défis spécifiques relevant de la production agricole et alimentaire	30
Institutions de recherche nationales qui participent à la recherche coordonnée	275
Cours de formation (nationaux, régionaux, interrégionaux) dont ont bénéficié les pays	121
Personnes formées (scientifiques, professionnels et techniciens) venant de pays en développement	2 920
Diffusion de la connaissance (publications, dont 26 manuels et 10 bulletins d'information techniques)	202

Aspects financiers et budgétaires

20. La Division mixte FAO/AIEA et ses coûts de programme sont pris en charge par les deux organisations selon les modalités convenues par les deux directeurs généraux. Les travaux sont financés au moyen des ressources ordinaires et extrabudgétaires. Les contributions respectives des organisations mères, la FAO et l'AIEA, ainsi que l'infrastructure et le de travail du partenariat sont brièvement présentés et répartis comme suit.

Soutien financier annuel global	*USD*	*EURO*
Contribution annuelle de la FAO	2,9 millions	
Contribution annuelle de l'AIEA		12,7 millions
Soutien annuel du Programme de coopération technique de l'AIEA aux projets exécutés dans les pays	13 millions	

*Modernisation des laboratoires FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie**	*USD*	*EURO*
Installations modernes de recherche et développement: deux nouveaux bâtiments dotés de laboratoires de pointe		
Mobilisation de fonds extrabudgétaires		39 millions
Total des fonds mobilisés		**58 millions**
Sources de financement extrabudgétaire (44 États membres de l'AIEA)		
Principaux donateurs (États-Unis, Allemagne, Japon, autres)		
Contribution de la FAO	100 000	
**Note: le coût de la modernisation des infrastructures de laboratoire devrait dépasser 60 millions d'EUR. L'AIEA continue de mobiliser des ressources pour le renforcement des infrastructures existantes, notamment les serres.*		

Nouvelles initiatives ayant des incidences financières: aide d'urgence et à plus long terme pour lutter contre la Covid-19

21. La Division mixte FAO/AIEA a fait partie intégrante des initiatives de l'AIEA visant à lutter contre la pandémie de Covid-19 et à répondre aux demandes d'aide d'urgence des États membres. Elle jouera un rôle important dans les travaux qui seront menés sur les zoonoses après la pandémie dans le cadre d'activités novatrices de recherche et de développement à l'interface homme-animal. Les mesures concrètes prises par l'AIEA dans le cadre de son partenariat avec la FAO sont brièvement présentées ci-dessous.

*Assistance aux pays pour combattre la Covid-19: essais et détection**	*Mesure achevée (en juin 2020)*	*EURO*
Ressources mobilisées par l'AIEA		26 millions
Laboratoires vétérinaires et sanitaires soutenus dans le monde entier	118	
Laboratoires vétérinaires soutenus	39 laboratoires vétérinaires chargés de la détection de la Covid-19 dans leur pays	
**Note: le montant des ressources mobilisées par l'AIEA, qui s'élève actuellement à 26 millions d'EUR, permettra de continuer de répondre à la demande.*		

22. ***Au-delà de la pandémie de Covid-19: une nouvelle initiative de lutte contre les zoonoses***

a) Le Directeur général de l'AIEA a lancé une initiative visant à mieux préparer les États à prévenir de futures pandémies telles que la Covid-19: *le projet Zoonotic Disease Integrated Action (ZODIAC)*.

b) L'objectif est de coordonner et de mener des activités de recherche et de développement novatrices en encourageant la participation des institutions nationales, régionales et internationales compétentes. Il est également de contribuer au renforcement des capacités des pays à étudier les maladies animales et zoonotiques à l'interface homme-animal. Ces activités seront financées au moyen de fonds extrabudgétaires mobilisés par l'AIEA.

c) Il est prévu que l'aide supplémentaire de la FAO aux laboratoires conjoints FAO/AIEA, qui s'élève à un million d'USD, soit consacré à des activités novatrices de recherche et de développement axées sur la lutte contre les maladies animales et zoonotiques, y compris le projet ZODIAC. L'accent sera mis sur les principaux domaines suivants: i) détection précoce et rapide des agents pathogènes, ii) traçage de l'origine des nouveaux agents pathogènes et de leur circulation à l'interface homme-animal, iii) détection des réservoirs animaux d'agents pathogènes résurgents.

23. Ces principales initiatives de 2020 s'appuient sur l'expérience que la Division mixte FAO/AIEA a acquise en aidant les pays à effectuer une détection et une caractérisation précoces des agents pathogènes, à diagnostiquer rapidement et avec précision les maladies et à contribuer en temps voulu et efficacement à la lutte contre les épidémies de maladies animales et zoonoses transfrontières.